

La note de présentation et sa pièce jointe sont transmises au format Word sous couvert du responsable de la structure à prepacfvu@univ-reunion.fr

Séance	Septembre 2026
Demandeur (composante, service,...)	UFR SANTE
Responsable (nom, prénom, qualité, mël)	Pr. Joël GRILLASCA – Chargé de mission Paramédical – UFR Santé joel.grillasca@univ-reunion.fr
Date	24/08/2026
Intitulé précis de l'objet qui appelle l'intervention de la commission	Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) du Diplôme d'État d'infirmier
Présentation succincte du point (<i>contexte et finalités au regard des attributions de la commission</i>) 20 lignes maximum	La réforme de la formation conduisant au Diplôme d'État d'infirmier, définie par l'arrêté du 20 février 2026, entre en application à compter de septembre 2026. Elle renforce l'universitarisation de la formation et confie aux universités accréditées la délivrance du Diplôme d'État d'infirmier, conférant le grade de licence. Elle introduit parallèlement une nouvelle organisation du cursus fondée sur une approche par compétences, une progression semestrielle et l'acquisition de 180 ECTS. Dans ce cadre, le groupement des trois IFSI et de l'Université doit disposer de règles communes garantissant l'égalité de traitement des étudiants, la lisibilité des modalités d'évaluation et l'harmonisation des pratiques entre les différents sites de formation. Le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences proposés déclinent les dispositions de l'arrêté du 20 février 2026 relatives notamment à l'évaluation des enseignements théoriques, pratiques et cliniques, à la validation des unités d'enseignement et des stages, à l'attribution des ECTS, aux sessions d'évaluation et aux conditions de progression dans le cursus. Ces dispositions, co-construites dans le cadre du groupement Réunion-Mayotte, ont vocation à s'appliquer aux étudiants relevant du nouveau référentiel à compter de la rentrée universitaire 2026. Il est proposé à la CFVU d'approuver le règlement des études ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et des compétences applicables au Diplôme d'État d'infirmier.
Document joint (<i>en 1 bloc compilé pour le point</i>)	RSE MCCC

Réservé à
l'administration

- ☐ Pour avis
- ☐ Pour délibération
- ☐ Pour information